

**Avis de consultation sur le projet de Règlement 1136-20 modifiant  
le Règlement 800-05 régissant la construction**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1136-20 modifiant le Règlement 800-05 régissant la construction

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance extraordinaire tenue le 11 mai 2020 par voie de visioconférence, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1136-20 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressées à émettre un avis sur le sujet ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GoC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villeneuve-richmond.com](mailto:greffe@villeneuve-richmond.com), **et ce, au plus tard le 26 mai 2020**. Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur les suites à être tenues concernant ce projet de règlement lors d'une séance ultérieure.

Le but de ce règlement est de s'assurer que les éléments compatibles du règlement de construction avec ceux des autres règlements d'urbanisme soient analysés et ajustés afin d'harmoniser lesdits règlements dans leurs applications sur le territoire de la Ville de New Richmond.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet au [www.villeneuve-richmond.com](http://www.villeneuve-richmond.com) sous l'onglet « Services aux citoyens – Règlements ».

Donné à New Richmond,  
Ce 12<sup>e</sup> jour de mai 2020

Céline LeBlanc  
Greffière